

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-72

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2020-72</i>

Convention de partenariat 2020 entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

L'Assemblée générale de la MDE du 6 juillet 2015 a validé son projet associatif 2015-2020. Ce projet a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce plan d'action comporte une offre de service au public, une offre de service aux entreprises, l'élaboration de partenariats permettant une intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi auprès des entreprises, une communication adaptée et des principes d'organisation.

La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens. Ce plan d'action a donné lieu à la signature d'une convention cadre entre Bordeaux Métropole et la MDE lui confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux pour la période 2017 – 2020. La convention annuelle présentée ici se réfère à cette convention cadre pluriannuelle.

Grâce aux partenariats institutionnels développés avec l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi, la Maison de l'emploi s'est affirmée au fil des années comme un interlocuteur pertinent pour les entreprises qui recrutent en apportant une prestation globale au profit des demandeurs d'emplois locaux et notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Son action est d'autant plus stratégique pour le territoire, que celui-ci connaît une attractivité économique renforcée avec une montée en charge des opérations d'aménagement dans les quartiers, notamment l'opération d'intérêt national Euratlantique pour laquelle la Maison de l'emploi a développé une offre de service spécifique commune aux entreprises pour leurs besoins en recrutement.

2 - Bilan 2019 :

Dans l'attente des résultats complets de son action en 2019, la Maison de l'emploi nous a présenté les éléments suivants portant sur le premier semestre 2019 et qui donnent à minima une perspective de légère augmentation de l'activité.

La Maison de l'emploi a accueilli, conseillé, informé plus de 12 343 personnes de janvier à juin 2019 dans ses locaux ou à l'occasion des différents événements organisés à Bordeaux.

- Pour le PLIE, les grands chiffres à retenir : 1 115 personnes en contacts et 797 accompagnées. 55% de sorties positives (pour un objectif de 50% FSE (Fonds social européen)
(Sorties positives = CDI (Contrat à durée indéterminée), CDD (Contrat à durée déterminée) de + de 6 mois et formation qualifiante de + de 6 mois.)

21% des publics accompagnés ont de plus de 50 ans, et 44% sont allocataires du RSA (Revenu de solidarité active).

- Pour les clauses d'insertion : 134 696 heures au 30 juin 2019 soit une projection de 230 000 heures en 2019 pour 26 donneurs d'ordre, 100 opérations et 222 marchés. A travers ses marchés, la Ville de Bordeaux représente 47 % des heures réalisées.

623 participants ont bénéficié des clauses d'insertion dont 29 % sont allocataires du RSA et 22,5 % résident en Quartiers prioritaires de la ville.

- Cyber espace 2 693 contacts

- Pôle animation territoriale :

- Événements : 6 650 participants

- Création d'entreprise : 726 porteurs de projets

- Permanences quartiers : 309 personnes reçues

- Offre de service commune : 27 entreprises accompagnées pour 200 postes

- Pôle pépinière : 25 entreprises hébergées en 2019 68 emplois créés 86% de taux d'occupation

3 - Programme d'actions 2020 :

En 2020, la Maison de l'emploi met en avant sa mission d'interaction entre le développement économique et l'emploi des bordelais. Dans une conjoncture de forte création d'emplois par les entreprises, plus de 4 000 emplois du secteur privé supplémentaires dans la commune de Bordeaux en 2018, cette action est démultipliée pour assurer le contact entre les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire. La Maison de l'emploi souhaite en 2020 se tourner fortement vers les personnes les plus en difficulté et affirmer auprès des entreprises la promotion des emplois à temps plein.

Auprès du public, cette mission se traduit par le déploiement de permanences dans tous les quartiers pour l'accueil, le diagnostic et l'orientation auprès des partenaires experts dont la Maison de l'emploi a établi la cartographie précise. Le cyber espace mis en place monte en compétence dans la réduction de la fracture numérique en matière de recherche d'emploi, répondant au besoin des citoyens pour dynamiser leurs

démarches en ligne et rompre l'isolement. Le PLIE diversifie ses modalités d'accompagnement à l'inclusion économique ciblant les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, mais aussi les résidents des quartiers prioritaires dans un contexte d'élargissement des activités concernées par la clause sociale des marchés. L'organisation des événements emploi visera à diversifier les modes de rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, à développer des coopérations pour des co-organisations, à opérer des regroupements thématiques, à impacter les quartiers prioritaires.

4 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2020 un budget prévisionnel d'un montant de 2 001 446 € dont une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 € pour son fonctionnement. (Budget prévisionnel 2020 en annexe de la délibération).

Cette participation métropolitaine sera complétée par un soutien au titre de l'action du PLIE dans l'accompagnement de la clause sociale dans la commande publique de Bordeaux Métropole et par une subvention pour l'action menée par la Maison de l'emploi et initiée par Bordeaux Métropole sur l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique. Ces deux volets d'action feront l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres contributeurs principaux sont la Ville de Bordeaux à hauteur de 648 000 €, l'Etat pour 97 962 €, les fonds européens pour 464 625 €, le Conseil Départemental de la Gironde pour 107 500 €, la Région Nouvelle-Aquitaine pour 31 679 €.

Indicateurs d'évolution

	2020	2019	2018
Charges de personnel	67 %	64 %	66 %
Participation BM	13,9 %	14,2 %	13,4 %
Participations autres	Etat : 4,9 % FSE : 23,2 % Région : 1,6 % Départ. :5,4 % Ville : 32,4 %	Etat : 10,6 % FSE : 18,9 % Région : 2,1 % Départ. :5,4 % Ville : 33,9 %	Etat : 17,1 % FSE : 16,4 % Région : 1,6 % Départ :5 % Ville : 31,7 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les contrats de co-développements, notamment la fiche action n° 173 de la ville de Bordeaux,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 1^{er} juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2020 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 230 000 € en faveur de La Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2020.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---